



# **LE GODZOU**

## **Bulletin communal d'HENNIEZ**

# COMMUNICATIONS DES SOCIÉTÉS LOCALES



Association des Paysannes Vaudoises  
Groupe de Granges-Marnand et environs

Bienvenue à toutes  
Rejoignez-nous pour partager des moments  
créatifs et conviviaux !

Notre groupe compte environ 120 membres qui viennent de tout horizon et de tout âge qui ne sont pas forcément issues du monde agricole.

Le but de notre association est de favoriser :

- la compréhension et l'entente entre les milieux citadins et ruraux
- la promotion des produits du terroir
- la défense des intérêts agricoles.

Nous vous proposons des cours variés à des prix abordables dans les domaines de la cuisine, de l'artisanat, des conférences et des sorties culturelles ou sportives.

Infos :  
078/709 70 02  
apvgranges@gmail.com  
www.paysannesvaudoises.ch

## Choeur mixte l'Helvétienne

L'Helvétienne, c'est une grande « famille » qui rassemble jeunes et moins jeunes une fois par semaine afin de réparer un spectacle annuel mêlant chants et théâtre, tout cela dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir de 20h à 22h à la salle du Cloalet à Henniez, de septembre à mi-mai.

**Les prochains spectacles auront lieu  
les 13-14-18-20-21 mars 2026**

Si vous aimez chanter, que vous avez envie de venir partager de bons moments d'amitié, de rire et de bonne humeur, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la présidente, Madame Murielle Brodard au 079 487 22 54 ou la directrice, Madame Florence Berger au 079 228 37 29.

## Marché de l' AVENT

**Dimanche 30 novembre 2025  
de 10h à 17h30  
à Henniez**



Informations & inscription:  
[www.henniez.swiss](http://www.henniez.swiss)



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année s'achève avec cette impression étrange que le temps file plus vite qu'autrefois. Les saisons ont passé, marquées par leur cortège d'efforts, de réunions, de décisions parfois discrètes, mais toujours guidées par un même fil: préserver ce qui nous relie. Gouverner une commune, ce n'est pas seulement veiller à ses routes, à ses budgets ou à ses bâtiments; c'est surtout entretenir le feu tranquille de la communauté, ce feu qui ne se voit pas toujours, mais sans lequel rien ne tient longtemps debout.

À Henniez, nous avons connu cette année encore des travaux nécessaires, des projets discutés avec sérieux, des chantiers menés parfois dans la poussière mais toujours avec la volonté de mieux faire. Nous avons aussi partagé des moments de fête, de mémoire, de rencontre — ces moments simples où le village reprend sa voix, où chacun retrouve le goût du lien.

Derrière chaque décision municipale, il y a une idée plus vaste: celle d'un avenir à taille humaine. Dans un monde où tout s'accélère, notre force tient justement dans le rythme qu'on garde, dans la fidélité à ce que nous sommes. Une commune comme la nôtre n'a pas besoin de grandes proclamations; elle a besoin de sérieux, d'écoute et d'une certaine tendresse pour les choses bien faites.

Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui, par leur engagement bénévole, leur travail quotidien ou simplement leur attention aux autres, font vivre Henniez au-delà des chiffres et des règlements. Ce

sont eux, souvent sans bruit, qui assurent la continuité de notre maison commune.

À l'heure où l'on s'apprête à refermer le livre de 2025, je vous souhaite collectivement de garder le sens du réel, le goût de la parole tenue, et la patience de construire ensemble. Que la nouvelle année vous trouve debout, confiants, et un peu plus unis.

Avec mes salutations les plus cordiales,

Yannick Escher, syndic



---

**Administration communale**  
**Route des Bains 2 - 1525 Henniez**

**Tél.: 026 668 10 10**

**Mail: [greffe@henniez.swiss](mailto:greffe@henniez.swiss)**

**En ligne:**

**[www.henniez.swiss](http://www.henniez.swiss)**

**Horaires d'ouverture:**

**Lundi: de 15h00 à 18h00**

**Mercredi: de 13h30 à 16h30**

**Durant les fêtes,**

**le bureau communal sera fermé**

**du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026.**

---

**Une permanence téléphonique est assurée.**

Site internet:  
<https://sih-henniez.swiss/scph/>



## SCPH : AG 25-02 : Convocation

Chère Associée, Cher Associé,

C'est avec honneur que le Conseil d'Administration de la Société Coopérative Populaire d'Henniez vous convoque à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

Le mardi 18 novembre 2025 à 19h30

À la salle du Cloalet

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale 25-01 du 27 mai 2025
4. Admission des nouveaux membres
5. Communications du Conseil d'Administration
  - a. Posture & rôle de la Coopérative
6. Élection du Conseil d'Administration
7. Divers & propositions individuelles

Fin de l'Assemblée Générale

Deuxième partie :

1. Questions / réponses à Innergia

*Chaque habitant d'Henniez, qu'il soit locataire ou propriétaire, a un rôle à jouer. En rejoignant la Coopérative, vous devenez acteur de la transition énergétique de votre village — parce que l'avenir se construit ensemble, ici et maintenant.*

Henniez, le 28 octobre 2025

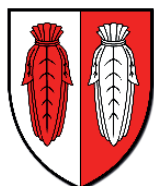
Le Président

Jonathan Parrat



Le secrétaire

André Girardin



## PETIT RAPPEL SUR QUELQUES POINTS DE RÈGLEMENT

Règlement général de police en vigueur depuis le 4 mars 2015

### Article 48 Plantations et haies

Les arbres, arbustes, haies vives et toute autre végétation plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité des usagers, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros d'immeubles, les plaques signalétiques des réseaux eau, gaz et électricité, les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons ou l'entretien du domaine public.

### Article 53 Service hivernal

1. Les services communaux procèdent au déblaiement de la voie publique.
2. Les usagers, en particulier les riverains :
  - a. ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la voie publique, ni à y déverser celle des toits;
  - b. sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons ou d'amas de neige sur les immeubles susceptibles de menacer la sécurité des usagers de la voie publique.

### Article 55 Fontaines publiques

Il est interdit:

- A. de se livrer à tout travail dans les bassins ou fontaines publiques, ou à proximité de ces objets en utilisant leur eau;
- B. de souiller, de détourner ou de vider l'eau des bassins ou fontaines publiques;
- C. d'obstruer les canalisations d'amenée ou d'évacuation des bassins ou fontaines publiques;
- D. d'encombrer et de salir les abords des bassins ou fontaines publiques.

### Article 62 Police du bruit

1. Il est interdit de faire du bruit sans nécessité.
2. Chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, notamment au voisinage où se déroule une cérémonie funèbre ou religieuse.

3. La Municipalité est compétente pour édicter des dispositions relatives aux conditions d'utilisation des appareils bruyants et à l'obligation de les munir de dispositifs spéciaux dont elle peut préciser les caractéristiques.

### Article 63 Repos public

1. Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit:
  - A. entre 20h00 et 7h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 79 du présent règlement;
  - B. entre 12h00 et 13h30 ainsi que le samedi, avant 9h00 et après 18h00.
2. La présente interdiction comprend les tondeuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tout engin bruyant et susceptible de gêner le voisinage.
3. L'article 62 du présent règlement est réservé.

### Article 79 Jours fériés

Au sens du présent règlement sont jours de repos public les dimanches et les jours fériés légaux et usuels, soit les 1<sup>er</sup> et 2 janvier, le Vendredi Saint, le Lundi de Pâques, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 1<sup>er</sup> août, le lundi du Jeûne fédéral et Noël (25 décembre).



## NOUVEAU

Tous les mardis soirs à 19h15, cours d'initiation au Line Dance au Closolet.

### Renseignements:

Madame Judith Auderset-Peissard (079/ 582 28 19)

# RÉTROSPECTIVE 2024-2025



Entre chants gospel envoûtants, culte dynamique rempli de joie, repas chaleureux au Cloaset et sourires émerveillés des enfants recevant leurs cadeaux du Père Noël — cette soirée a scellé l'esprit de Noël dans notre commune. Merci à la chorale Gospel d'Oron pour cette ambiance magique, et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette soirée un moment inoubliable.



Alors que la pluie menaçait encore au matin, la fête nationale s'est déroulée sous un ciel radieux — comme si la Suisse elle-même avait choisi de sourire à Henniez. Entre rires, danses et rythmes endiablés des Duckies, cette journée a célébré bien plus que la patrie : elle a célébré la joie de vivre ensemble, en communauté.





**NOUVELLE LOI SUR LES COMMUNES - MARS 2025**

Une séance publique, réunissant les représentants de 70 communes, des députés au Grand Conseil et la presse, sous le mot d'ordre : « Sauvez l'autonomie communale ». Face à une proposition menaçant notre liberté d'action locale, notre mobilisation collective a porté ses fruits — la loi a été retirée. Une victoire pour la démocratie de proximité et un rappel puissant: quand les communes s'unissent, elles font entendre leur voix.



**DANS LES COULISSES DE VOTRE COMMUNE 27 SEPTEMBRE 2025**

Du captage de l'eau jusqu'à l'évacuation des eaux usées, en passant par les microorganismes — cette journée a révélé les rouages invisibles qui font vivre notre commune. Merci à notre stepiste, passionné de son métier, et à notre archiviste, guide de notre capsule temporelle, pour leurs explications pleines d'enthousiasme. Les stands des SIH et de la SPCH ont permis de faire le point sur notre transition énergétique — un enjeu collectif, vivant et concret. Et comme chez nos amis les Gaulois irréductibles, la journée s'est conclue par un moment convivial, pour célébrer ensemble ce qui fait notre force : la curiosité, l'engagement et la bonne humeur !



# CARNET D'ADRESSES

## MUNICIPALITÉ

**M. Yannick Escher, Syndic**  
Administration générale - Gestion du personnel -  
Finances - Affaires juridiques - Voirie - Culture

Téléphone: 079/ 566 87 46  
Mail: yannick.escher@henniez.swiss

**M. Olivier Aeberhard, Vice-Syndic**  
Police - STEP - Eaux - *Le Confédéré*

Téléphone: 079/ 702 23 49  
Mail: olivier.aeberhard@henniez.swiss

**M. Tony Kaeser, Municipal**  
Affaires sociales - Instruction publique - Cultes -  
Défense incendie - Protection civile

Téléphone: 078/ 627 47 03  
Mail: tony.kaeser@henniez.swiss

**M. Jean-Philippe Robert, Municipal**  
Forêts et domaines - Route et mobilité -  
Gaz et électricité - Tourisme

Téléphone: 079/ 520 54 68  
Mail: jean-philippe.robert@henniez.swiss

**Michel Wirz, Municipal**  
Bâtiments - Police des constructions -  
Aménagement du territoire

Téléphone: 077/ 508 01 04  
Mail: michel.wirz@henniez.swiss

## CONSEIL GÉNÉRAL

**M. Alain Aeberhard, Président**

Téléphone: 079/ 208 02 57  
Mail: alain.aeberhard@henniez.swiss



## LOCATION CLOSALET

**Mme Katy Cruchaud**

Téléphone: 079/ 919 97 49  
Mail: salledcloalet@henniez.swiss

**ARAJ**  
BROYE  
ASSOCIATION DU RESEAU  
D'ACCUEIL DE JOUR  
Rue des Terreaux 1 - CP 87 - 1530 Payerne  
026 557 30 54 - arajbroye@vd.ch  
www.arajbroye.ch

**BESOIN D'UN  
moyen de garde ?**

- ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR**  
0 - 12 ans
- GARDERIE**  
0 - 4 ans
- UAPE**  
écoliers

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise. Le réseau propose trois types d'accueil: l'accueil préscolaire collectif (garderie), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'accueil familial de jour.

Visitez notre site internet :

**Inscription en ligne !**

Rue des Terreaux 1  
1530 Payerne

026 557 30 54

www.arajbroye.ch  
arajbroye@vd.ch

## PLANTATION DE L'ARBRE DES SEPT ANS: un geste pour l'avenir, ancré dans la mémoire des enfants

Samedi 1<sup>er</sup> novembre, trois jeunes habitants de la commune, accompagnés de leurs familles, ont participé à la plantation symbolique de trois noyers, à la hauteur du Pavillon des Bains. Chaque arbre, destiné à grandir avec l'enfant dont il porte le nom gravé sur une plaque, incarne un engagement pour l'avenir — celui de la nature, de la communauté et des souvenirs partagés.



L'expérience montre que ces plantations font la fierté des enfants, qui reviennent souvent admirer leur arbre, le mesurer, le protéger. C'est aussi un

moment de transmission, où les parents racontent l'importance de la nature, de la patience, et de la responsabilité.

Un arbre planté aujourd'hui, c'est un souvenir qui grandit avec l'enfant et une forêt que nous bâtissons ensemble, pour demain.

À l'issue de cette belle cérémonie, la Municipalité a convié les familles et les participants au traditionnel apéro offert au Confédéré, l'occasion de prolonger les échanges dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Un remerciement aux familles participantes, ainsi qu'aux équipes municipales qui ont rendu ce moment possible.

Découvrez tout sur notre nouveau site :

**[WWW.HENNIEZ.SWISS](http://WWW.HENNIEZ.SWISS)**

Ce site est le vôtre - n'hésitez pas à y participer !

Partagez-nous vos anecdotes, vos souvenirs, ou des photos d'époque: elles donneront vie à cette mémoire collective.

Vous avez une idée, une suggestion, une envie d'ajouter quelque chose ? Nous sommes à votre écoute.

Courriel: [greffe@henniez.swiss](mailto:greffe@henniez.swiss)



Venez profiter d'un moment convivial au Confédéré

### Horaires:

du lundi au jeudi  
07:30 - 13:00 / 17:00 - 20:00

Vendredi  
07:30 - 13:00 / 17:00 - 22:00

Samedi et dimanche  
08:00 - 13:00 / Après-midi fermé

## **NOUVEAUTÉ:**

Tous les mardis et jeudis à midi,  
menu du jour à CHF 18.-

# INFORMATIONS

---



## PLAQUES MINÉRALOGIQUES

Nous rappelons que les plaques de vos véhicules doivent impérativement être mises à jour dans le canton de Vaud. **Tout changement de domicile doit être enregistré au service des automobiles afin d'obtenir des plaques vaudoises.** Que vous veniez d'un autre canton ou d'un autre pays, la loi est la même pour tous. Bien entendu cette règle ne s'applique pas si vous bénéficiez d'un véhicule d'entreprise établie dans un autre canton.



## CHIENS

La Municipalité vous rappelle que **le gazon autour du bâtiment communal du «Closalet» ainsi que la place de jeux sont interdites aux chiens.** Il est clair que les jeux réservés aux enfants ne sont pas des obstacles d'agilité pour les chiens. Le gazon n'est pas une zone faite pour les besoins de nos compagnons à quatre pattes. Vous comprendrez aisément, que nous voulons que cette zone soit agréable pour chacun et que les parents se sentent en sécurité avec des enfants en bas âge. Nous profitons également pour rappeler aux propriétaires de chiens, de ne pas les laisser errer dans surveillance et qu'ils doivent être tenus en laisse dans la zone publique lors de leur promenade.

Tout changement (acquisition, vente ou décès d'un chien) doit impérativement être annoncé à l'Administration communale.



## POUBELLES COMMUNALES

Nous tenons à vous rappeler que les poubelles communales sont uniquement destinées à récolter de simples déchets et les sacs à chiens. Ces derniers temps, elles sont utilisées pour toutes sortes de déchets ménagers. La Municipalité compte sur tous les citoyens

pour maintenir les places publiques propres, mais également de faire preuve de civisme et de débarrasser leurs ordures ménagères dans les moloks prévus à cet effet et au moyen des sacs taxés officiels disponibles au Confédéré.



## DANGER D'EXPLOSION !

Mal triées ou endommagées, les batteries au lithium-ion (BLI) peuvent surchauffer, s'enflammer et causer des dégâts importants — voire des blessures. Elles équipent smartphones, ordinateurs, vélos électriques, jouets et même des produits jetables (cigarettes électroniques, gadgets publicitaires).

## Le risque principal ? L'élimination

Seulement 20 % des BLI sont recyclées. Mélangées à d'autres déchets (papier, plastique), elles passent inaperçues et peuvent s'enflammer lors de chocs ou du tri.

## Que faire ?

- Rendez-les en magasin: Les commerces sont obligés de reprendre gratuitement les piles et appareils électroniques (même sans achat).
- À la déchetterie: Déposez-les dans les bacs dédiés **jamais dans un sac poubelle !**

**En cas de doute, demandez au personnel communal.** N'oubliez pas: Recycler c'est protéger les personnes et l'environnement.

---

## DÉCHETTERIE

### Horaires d'ouverture :

- Mercredi: 18:00–19:00
- Samedi: 09:00–10:30

**Durant les fêtes de fin d'année, la déchetterie sera fermée les 24 et 31 décembre 2025.**

---

## UN VILLAGE TOURNÉ VERS LA JEUNESSE ET LA CONVIVIALITÉ

La commune d'Henniez se distingue en étant la troisième commune la plus jeune de Suisse, avec un âge moyen de seulement 34 ans. Cette jeunesse se reflète dans les choix et les projets menés par la Municipalité, soucieuse de proposer des infrastructures adaptées aux besoins des habitants tout en favorisant l'esprit de village et la convivialité.



Dans la continuité de ses efforts pour dynamiser le cadre de vie, la Municipalité a d'abord réalisé une piste de pétanque, qui connaît un franc succès auprès de toutes les générations. Consciente de l'importance de diversifier les activités, elle a décidé d'implanter deux nouvelles zones de loisirs : une table de ping-pong, accessible à tous pour des parties amicales, et un panier de basket qui permet aux jeunes – et aux moins jeunes – de se retrouver pour des moments sportifs et ludiques.

### Des projets pour l'avenir

L'ambition de la commune ne s'arrête pas là. Afin de répondre aux attentes croissantes des habitants, plusieurs projets sont à l'étude, notamment la création d'une place multisport, permettant la pratique de différentes disciplines, ainsi que la réalisation d'un centre de loisirs.

Ces futurs aménagements visent à renforcer l'attractivité d'Henniez et à offrir un cadre de vie agréable, propice aux rencontres et à l'épanouissement de tous.

### Un engagement malgré les défis financiers

Dans un contexte marqué par une crise qui impacte les finances fédérales, cantonales et communales, la Municipalité fait preuve de ténacité et d'ingéniosité pour trouver les financements nécessaires à la concrétisation de ces projets. Cette démarche témoigne d'une volonté forte de maintenir Henniez

comme un village attractif, vivant et accueillant, où chaque citoyen peut trouver sa place et s'investir dans la vie locale.

Grâce à ces aménagements extérieurs, Henniez affirme son engagement en faveur du bien-vivre ensemble, de la jeunesse et du dynamisme communal. La Municipalité poursuit ses efforts pour offrir à ses habitants des espaces où se retrouver, partager et pratiquer des activités, contribuant ainsi à renforcer le tissu social.



### CONSEIL GÉNÉRAL HENNIEZ



### CONSEIL GÉNÉRAL

Les Autorités communales se composent de deux pouvoirs distincts : La Municipalité et le Conseil général. La Municipalité a pour mission de mettre en œuvre les décisions du Conseil communal, de gérer les affaires courantes et de diriger l'administration. Le Conseil général est responsable de contrôler la gestion de la commune. Il adopte le budget et les règlements communaux ainsi que les impôts locaux. Le Conseil général d'Henniez compte environ 40 conseillères et conseillers.

Toute personne, âgée de dix-huit ans révolus et qui a son domicile politique dans la commune peut être assermentée pour participer au Conseil général. Nous rappelons aux personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins, qu'elles peuvent également être assermentées et participer au Conseil général.

### DATES DES SÉANCES

Sauf convocation extraordinaire, les séances du Conseil général se déroulent tous les premiers mardis de juin et de décembre, à 19h30 à la salle du Cloiset. **Prochaine séance: mardi 02.12.2025**



Nous vous adressons nos vœux  
les plus chaleureux à l'occasion des fêtes  
de fin d'année.

Que ces moments soient pour chacun d'entre-vous synonymes de joie,  
de partage et de convivialité, entourés de vos proches.

Nous avons une pensée toute particulière pour celles et ceux qui traversent des  
moments difficiles, qui se sentent seuls ou sont affectés par la maladie.

Sachez que vous faites pleinement partie de notre communauté et  
que nous vous envoyons tous nos encouragements et notre soutien.

N'hésitez pas à participer aux initiatives locales, car l'esprit de solidarité est au cœur de notre village.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes,  
empreintes de chaleur humaine et d'espoir pour la nouvelle année.

La Municipalité d'Henniez



## A NE PAS MANQUER

**18.11.2025** Assemblée générale de la SCPH  
(Société Coopérative Populaire d'Henniez) à  
19h30 au Cloalet

**30.11.2025** Votations de 10h à 11h

**30.11.2025** Marché de l'Avent de 10h à 17h30

- Animations
- Carrousel gratuit pour les enfants
- Restauration
- Illumination du sapin

**02.12.2025** Conseil général à 19h30 au Cloalet

**17.12.2025** Culte de Noël à l'église d'Henniez à  
19h00 . Avec la chorale du Gospel  
Center d'Oron, suivi d'un repas  
au Cloalet  
et...  
la visite  
du Père-Noël !

